AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CALVADOS

ChambrAgri 14

Lettre d'information de la Chambre d'agriculture du Calvados

Novembre 2014
N° 263

Actualité

Agriculture de précision
La Chambre d'agriculture se positionne !

Evénement

Foire internationale de Caen
L'agriculture, sous toutes ses facettes

Nos services

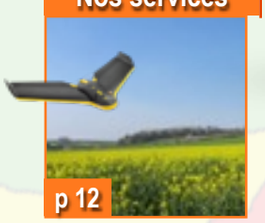

Pilotage de vos cultures
Mes dron'im@ges dès cet automne sur colza

Dossier

Les groupements d'employeurs

Un moyen **simple** et pratique pour **partager** un **salarié**

édito

Des sous !

Des sous, des sous ! Le cri lugubre du percepteur, maintes fois cité par Raymond Devos dans ses célèbres histoires, vient de retentir sur le dos des Chambres d'agriculture. De façon arbitraire, l'Etat français vient de décider qu'elles devaient participer au redressement de la dette de la France.

Ponction sur notre fonds de roulement, diminution de nos moyens de fonctionnement par la baisse du produit de la taxe*. Ces mesures se traduiront par un manque à gagner d'environ deux cent mille euros par an, et cela au moins pendant trois ans, pour notre Chambre d'agriculture.

Difficile à avaler, car le financement des Chambres a été décidé et assumé en large partie par la profession agricole, dans le but d'assurer son développement.

Difficile à avaler au moment où l'Etat français nous confie de nouvelles missions, aujourd'hui sans accompagnement financier (gestion des contrats apprentissage, installation des jeunes agriculteurs…).

Difficile à avaler au moment où le ministre de l'Agriculture nous demande un accompagnement fort des agriculteurs pour les diriger vers ce qu'il appelle l'agroécologie, la transition énergétique et j'en passe.

Nul doute que ces aberrations auront des répercussions sur le fonctionnement des Chambres d'agriculture qui acceptent mal de payer le manque de courage de nos politiques à réaliser ces dernières années les réformes nécessaires afin de diminuer la dette de la France.

Par ailleurs, ponctionner, augmenter les impôts ne relancera pas la croissance. Au contraire, cela ne fera que diminuer l'investissement, la production et la consommation.

Michel Legrand
Président de la Chambre d'agriculture du Calvados

** TATFNB Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti, part importante de la recette des Chambres d'agriculture.*

Répertoire départ installation

Les offres du mois

Exploitation cherche repreneur

Région Bocage. A céder exploitation laitière. SAU de 77 ha. Référence laitière de 310 000 litres. Reprise cheptel mort et vif. Vente du corps de ferme et de foncier.

Région Bocage. A céder exploitation laitière. SAU de 60 ha. Référence laitière de 291 000 l. Reprise du cheptel mort et vif.
A débattre. Vente des bâtiments agricoles sur 1 ha 80.

Plaine Ouest, limite Bessin.
Exploitation cidricole à céder, essentiellement par rachat de parts sociales. Sau de 21 ha de vergers hautes et basses tiges. Vergers entretenus et en pleine production. Vente directe des produits de l'exploitation : cidre, pommeau, calvados, jus de pommes, vinaigre. Accueil à la ferme… Structure réputée, fonctionnelle…

Centre Pays d'Auge. Gaec en lait transformation vente directe AB, actuellement à 2 associés, cherche 3ème associé. Structure fonctionnelle et rentable. Souhait des associés de permettre l'intégration d'un candidat à l'installation. Cherche candidat intéressé par la transformation fromagère et motivé par l'agriculture de groupe en AB.

Nord Pays d'Auge.
Renouvellement d'un associé à prévoir dans un Gaec à 4. Sau = 225 ha dont 70 ha de labours. Atelier bovins lait principal (quota de 975 000 l). Autres ateliers existant sur l'exploitation : ovins viande, vergers. A prévoir = reprise des parts sociales de l'associée sortante. Estimation à 100 000 €.

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute
Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Denis Decaen - 02 31 51 66 35

Point Info Installation
02 31 70 25 09 (permanences le matin, du lundi au jeudi) ou par mail : point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie
www.safer.fr/safer-basse-normandie.asp

Gérer son exploitation … au féminin

Savoir gérer son temps et négocier

Etre femme chef d'exploitation est de plus en plus courant dans le milieu agricole. Or, savoir gérer son temps et négocier sont aujourd'hui deux compétences clés d'une chef d'entreprise !
Les sept agricultrices du Pays d'Auge, membres du groupe des **Agri'Cultur'ELLES**, ont choisi deux formations pour 2014/2015 qui leur permettront de développer ces deux compétences clés.
A l'image des groupes féminins des départements voisins, elles se réunissent plusieurs fois dans l'année pour échanger, se former et s'informer.

Convivialité avant tout

Ces rencontres sont toujours organisées sous le label "Convivialité".

Depuis janvier 2014, elles ont déjà eu lieu six fois.
La première étape fut la constitution du groupe en début d'année, puis la participation courant mai à une enquête sur la place des femmes en agriculture qui a servi de support pour un diplôme universitaire.
En juin, les agricultrices ont visité le jardin conservatoire de St Pierre sur Dives et la Safranière de Jort.
En septembre a eu lieu la réunion de rentrée avec comme thématique "La consommation foncière et l'urbanisme en milieu rural". Un moment de partage de connaissances avec Maud Quetelet Renon de la Chambre d'agriculture du Calvados.
Le programme 2014/2015 est désormais finalisé (voir tableau ci-dessous).

Le prochain rendez-vous est fixé fin novembre avec une formation idéale pour les agricultrices qui doivent jongler entre une vie professionnelle intense et une vie familiale bien souvent chargée : "Bien gérer son temps et ses priorités : une solution anti-stress".
La formation "Négocier efficacement avec ses partenaires" proposée en mars vous donnera l'opportunité de découvrir des méthodes de négociation. En effet, savoir négocier face à des professionnels de la vente ou de l'achat n'est pas toujours évident. C'est une "casquette" supplémentaire du métier qu'il faut maîtriser.
"Nous recherchons de nouvelles agricultrices pour se joindre à nous. Nous sommes à votre disposition pour en discuter". N'hésitez plus rejoignez-nous pour une formation ou pour une année de vie de groupe !!

Marie Nyk
Tél. 02 31 31 87 63 - 06 40 78 88 96
m.nyk@calvados.chambagri.fr

Programme 2014/2015 des Agri'Cultur'ELLES

FORMATION / Bien gérer son temps et ses priorités : une solution anti-stress *Intervention de F. DERENNE, consultante en communication*	
Mardi 25 novembre (9h30 -17h30)	Définition, compréhension du phénomène « stress », les effets négatifs du stress, les raisons positives de se libérer du stress. Notion de réaction et de pro-action. Plan d'action pour des habitudes « anti-stress » personnalisé.
Vendredi 5 décembre (14h-17h)	Planifier des objectifs et clarifier ses priorités. Les chronophages comment définir ses priorités ; critères personnels, professionnels et sociaux
Lundi 15 décembre (14h-17h)	Les clés de la motivation, valeurs, sens. Exercices de relaxation, étirements, respiration. Plan d'action / agendas ou outils planification/ gestion des priorités
EVENEMENT : Diner de début d'année - mi-janvier 2015 - *A programmer*	
EVENEMENT : Ciné/Débat - 7 ou 8 mars 2015 - Fête internationale de la femme : évènement. *Réflexion en cours*	
FORMATION / Dynamique de négociation *Intervention de F. DERENNE, consultante en communication*	
Mardi 10 mars 2015 (9h30 – 17h30)	Identifier les domaines de communication nécessitant négociation : personnels, professionnels … Repérer la finalité et l'intérêt d'une négociation constructive (gagnant / gagnant) Prendre en compte son rôle, et le rôle de l'interlocuteur Comprendre les enjeux, postures, phases de négociation
EVENEMENT : Visite culturelle - mai/juin 2015 - *A organiser*	

Agriculture et élevage de précision

La Chambre d'agriculture se positionne !

L'agriculture de précision est utilisable, quelle que soit la production

A l'occasion de leur session du 18 septembre, les élus de la Chambre d'agriculture du Calvados ont fait le point sur l'agriculture et l'élevage de précision.
Au-delà de l'attrait technologique, Michel Legrand trouve un intérêt à l'accélération des transmissions, aux nombreux indicateurs fournis comme la détection de maladies. Il sollicite les membres pour orienter le positionnement de la Chambre d'agriculture.
L'agriculture de précision n'est pas une complète nouveauté, des agriculteurs sont déjà utilisateurs que ce soit avec les outils de guidage, l'identification électronique des animaux.
Cependant, la capacité de développement apparaît grande avec les nouvelles technologies. Un élu évoque son expérience et parle de son équipement d'autoguidage et de coupure de tronçons, et se dit très satisfait et convaincu par ces techniques.
Il a été rappelé de manière forte le besoin d'accompagnement des agriculteurs d'autant plus que le discours est essentiellement porté par les fournisseurs. Sur un sujet pratiquement vierge, le besoin de références solides est crucial.
Une évaluation objective avec du recul est nécessaire pour décider l'acquisition d'un équipement profitable. S'il y a un véritable confort dans l'utilisation de ces outils, pour limiter le temps d'observation, le stress, l'intérêt économique est encore à démontrer, avec quels seuils en terme de montants/nombre d'ha ou d'animaux.
D'autres facteurs peuvent aussi être décisifs : l'acquisition peut-elle être collective ? les outils sont-ils compatibles avec l'équipement existant ? Sur un autre registre, la question s'est posée de l'utilisation de ces technologies dans les différents systèmes de production et notamment dans quelle mesure elles conforteraient essentiellement les grandes structures.
L'introduction de ces nouveautés vient aussi modifier l'organisation du travail, et les relations avec les salariés. Le temps à passer devant les écrans prend plus de place, c'est aussi un changement dans le métier d'agriculteur pour valoriser ces outils d'aide à la décision. La transmission des informations et décisions doit aussi être fluide jusqu'au salarié ; y compris ceux des services de remplacement.
Références, formation et accompagnement des agriculteurs sont bien les axes retenus par le président de la Chambre d'agriculture du Calvados pour qui ces outils sont utilisables, quelle que soit l'orientation de la production.
Avec aussi quelques gardes fous à apporter : que les agriculteurs soient autonomes dans la valorisation de leurs données et qu'elles restent bien sécurisées.

Jean-Jacques Beauchamp
Tél. 02 31 70 25 16
jj.beauchamp@calvados.chambagri.fr

Valoriser l'énergie fatale : du bon sens

© Syvedac

Energie

Chaleur disponible à Colombelles

La question est d'actualité au sein du Syvedac, le Syndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise, dans le cadre de l'appel d'offres en cours pour la délégation de la gestion de l'incinérateur de Colombelles, pour les 10 prochaines années, à compter du 1er janvier 2016. En effet, les offres déposées par les candidats doivent inclure des propositions sur la valorisation de la chaleur produite, notamment entre avril et octobre, mais aussi pendant l'hiver où une réserve de chaleur est disponible (en plus du chauffage de 10 000 logements sur Hérouville Saint Clair).
Les débouchés agricoles sont aux premières loges pour la valorisation de cette énergie fatale, soit par l'implantation de serres (à l'image d'expériences bretonnes), soit par la déshydratation et/ou séchage de fourrages.

Déshydratater de la luzerne

Très peu nombreuses sont les expériences de ce type à l'échelon français, mais l'intérêt industriel est incontestable. Côté agricole, le schéma qu'offre le Calvados donne quelques perspectives : certains exploitants, éleveurs ou céréaliers, produisent déjà notamment de la luzerne, dans des conditions "traditionnelles", en brins longs. Par ailleurs, le département dispose d'un historique en la matière, avec une filière bel et bien présente localement par le passé, jusqu'à la fermeture des usines de déshydratation et au recul de la luzerne dans les assolements.
Aujourd'hui, le marché des protéines végétales, les orientations nationales de l'agro-écologie, la PAC dans sa version 2015-2020, et cette ressource disponible en chaleur, pendant la période de récolte de la luzerne, constituent des opportunités qu'il faut apprécier à leur juste valeur !
Dans cette configuration, la réflexion va se poursuivre durant l'hiver sur le plan technique tant de production de la luzerne, que de son intégration dans les rations. Il s'agit en fait d'apprécier la faisabilité de mise en œuvre d'une filière locale mobilisant les territoires du Calvados, de la dimensionner en mesurant son intérêt pour les exploitants du département. Si le projet luzerne suit son cours, dans le meilleur des cas, la production du premier kilo séché pourrait se faire au printemps 2017.
Producteur ou consommateur potentiels, n'hésitez pas à nous contacter !

Stéphane Berzinger
Tél. 02 31 51 66 31 - s.berzinger@calvados.chambagri.fr

Foire internationale de Caen

L'agriculture, sous toutes ses facettes

Goûter notre nature, retrouver les vraies saveurs préparées sur le stand par Flyin'Chef et acheter de bons produits normands : c'est ce que proposaient les agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme lors de la dernière édition de la Foire de Caen

Durant les 10 jours de la Foire, plusieurs producteurs fermiers se sont succédé sur l'espace Bienvenue à la ferme sur le rythme de 2 producteurs par jour. La complicité entre les chefs et les producteurs a permis de faire découvrir aux visiteurs des recettes à partir des produits fermiers.

L'ARPT, Association Régionale de la Pomme de Terre et de l'Oignon de Basse-Normandie et l'ASAVPA, Association des Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole, sont aussi venues animer le stand en présentant, pour la première, les fruits et légumes produits en Normandie et, pour la deuxième, les Bandes dessinées Jules et Juliette.

Cependant, cette année, le public n'était pas tous les jours au rendez-vous : emplacement excentré, effet Jeux Equestres Mondiaux, crise…

L'année prochaine, l'aventure continue sur le thème de la Route 66 du 18 au 28 septembre 2014.

Animaux de boucherie

Avec 38 animaux présentés mercredi 1er octobre pour le concours des animaux de boucherie de la Foire de Caen, c'est une nouvelle année de progression dans le nombre d'animaux, avec toujours la qualité au rendez-vous.

Le prix de championnat mâle revient à un mâle croisé appartenant à François Lecornu de Vaudeloges et le prix de championnat femelle à une génisse croisée appartenant à Guy Proult de Ste Marguerite de Viette.

87 normandes provenant de 18 élevages

…du département ont foulé le ring du hall 7 le samedi 4 octobre, à l'occasion du Concours départemental de la Race Normande. Au total, 58 vaches et 29 génisses ont été présentées. Sous l'œil attentif du juge Nicolas Maurice, les prix spéciaux ont été attribués :

- Meilleure mamelle Adulte en lait : Daddy Cool - Earl Paris
- Meilleure mamelle Jeune en lait : Golden - Earl du Caussey
- Lot des 3 meilleures mamelles : Denys Lereverend
- Meilleure Bouchère : Davane - Scea Lahaye
- Meilleure Fromagère ET Meilleure Laitière : Bigole - Earl Robillard
- Prix avenir (lot de 3 femelles de moins de 3 ans vêlées ou non) : Christophe Barbe
- Prix d'élevage (4 femelles nées chez l'éleveur) : Earl du Caussey
- Prix de bande (4 vaches dont au moins une en lactation) : Denys Lereverend
- Challenge inter-régional : Bocage
- Prix d'honneur (femelles non vêlées) : Héroïne - Christophe Barbe
- Prix Espoir (femelles de 30 mois à 4 ans) : Golden - Earl du Caussey
- Prix de championnat : Escorte - Denys Lereverend

L'Association des Eleveurs de Bovins de Race Normande du Calvados remercie les éleveurs et ses partenaires pour leur participation à cette édition 2014 !

Castille et Imposant, champions charolais

Le succès du Concours Interrégional Charolais, qui s'est déroulé les 27 et 28 septembre dernier dans le Hall agricole de la Foire de Caen, ne se dément plus avec une centaine d'animaux inscrits cette année encore pour 24 éleveurs participants.

En mâle, c'est Imposant appartenant à l'EArl Delcourt qui remporte le Grand Prix d'honneur mâle, après s'est illustré l'an dernier en remportant le prix d'Honneur mâle de l'année. Le Grand Prix d'honneur femelle revient une nouvelle fois à Castille appartenant à Yves Tardif, éleveur dans la Manche.

Extrait du Palmarès :

- Prix d'honneur veau mâle de l'année : Jaguar - EARL Delcourt
- Prix d'honneur veau mâle d'automne : Impecable, EARL Delcourt
- Prix d'honneur Junior mâle : Imposant - EARL Delcourt
- Prix d'honneur Senior mâle : Chocolat - Hie Stéphane
- Grand Prix d'honneur mâle : Imposant - EARL Delcourt
- Prix d'honneur veau femelle de l'année : Jamaïque - EARL Delcourt
- Prix d'honneur veau femelle d'automne : Italienne - SCEA Dollion
- Prix d'honneur Junior femelle : Hortense – Robbe-Saule Bernard
- Prix d'honneur Senior femelle : Castille – Tardif Yves
- Grand Prix d'honneur femelle : Castille – Tardif Yves.

Les fruits et légumes normands ont été présentés au public à l'occasion de la Foire de Caen

Escorte (Denys Lerévérend), déjà remarquée au SPACE, remporte le titre de Championne 2014 !

Cultures intermédiaires

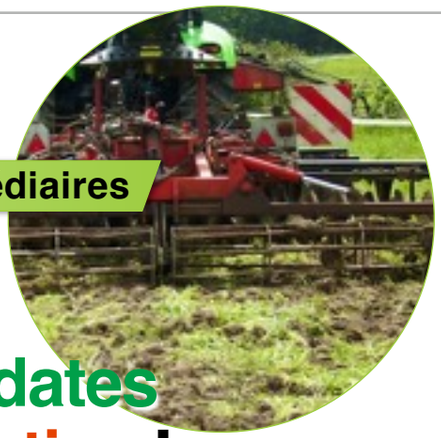

Suivez les nouvelles dates de destruction !

Depuis la parution du 5ème programme, les dates minimales de destruction ont changé, elles sont harmonisées sur les zones vulnérables de Basse-Normandie.

Si vous avez semé une **culture intermédiaire piège à nitrates**, la règle est de la **conserver au minimum 2 mois**. En plus, vous devez respecter au minimum les dates :

- ✔ à partir du 1er novembre si la parcelle a plus de 25 % d'argile (1 analyse / parcelle concernée, à conserver avec le cahier d'enregistrement) ; délai à rallonger si vous avez semé votre couvert après le 1er septembre,
- ✔ à partir du 15 novembre en l'absence d'épandage de fumier, lisier, produit contenant de l'azote… sur la parcelle depuis la moisson ; délai à rallonger si le couvert a été semé après le 15 septembre,
- ✔ à partir du 15 décembre avant betterave, s'il y a eu du fumier ou compost (type I, fumier de volaille exclu),
- ✔ à partir du 15 janvier dans les autres cas.

Les dates limites sont les mêmes en Zone d'Action Renforcée.

Si vous avez conservé des **repousses de céréales**, la date de destruction est, au plus tôt :

- ✔ le 1er novembre en sol à plus de 25 % d'argile (analyse idem ci-dessus),
- ✔ le 15 novembre dans les autres cas.

Les repousses de céréales sont désormais autorisées, sauf en ZAR, et seulement pour 20 % maximum de la surface qui passe en culture de printemps.

La destruction des couverts doit être mécanique ; le chimique est autorisé sur les parcelles en techniques culturales simplifiées (non labouré au cours de 3 dernières années) ou destinées à des légumes/cultures maraîchères.

La destruction chimique est possible sur des parcelles qui seraient entièrement infestées par des adventices vivaces, sous réserve d'une déclaration à l'Administration.

Isabelle Diomard
Tél. 02 31 70 25 30
i.diomard@calvados.chambagri.fr

Drive fermier de Noël

Un point de retrait au siège de la Chambre d'agriculture

Depuis, le mois de mars, les agriculteurs du Pays d'Auge ont ouvert un Drive fermier aux portes de Lisieux. Cette aventure humaine fédère actuellement une vingtaine de producteurs.

Afin de développer les ventes du Drive fermier, les producteurs ont eu l'idée de proposer, pour la période des fêtes de fin d'année, d'augmenter la gamme des produits présents sur le Drive en faisant appel aux producteurs Bienvenue à la ferme du Calvados.

Par ailleurs, l'installation récente du siège de la Chambre d'agriculture à Hérouville-St-Clair lui permet de mettre à disposition un espace pour la commercialisation des produits.

Aussi, en partenariat avec Goûtez le Pays d'Auge, la Chambre d'agriculture met en place un point de retrait du Drive sur Hérouville-St-Clair.

Ce Drive de Noël nous servira de test pour mesurer l'accueil des consommateurs de la région Caennaise à ce projet.

Il offrira des produits 100 % fermiers et locaux aux consommateurs de Lisieux et de la région caennaise sur la période du 5 au 19 décembre 2014.

Drive fermier, mode d'emploi :

- je m'inscris sur www.drive-fermier-paysdauge.fr,
- je commande sur internet du samedi au mercredi minuit,
- je retire ma commande à la Chambre d'agriculture, 6 av de Dubna, à Hérouville St Clair, le vendredi en fin d'après midi,
- je cuisine et je déguste !

Caroline Kervarec
Tél. 02 31 70 25 59
c.kervarec@calvados.chambagri.fr

2ème édition de Circuits Courts au Cargö ▶ Un vrai succès !

Le 13 octobre dernier a eu lieu au Cargö à Caen la deuxième édition des rencontres "Circuits Courts" pilotée par l'association Normandie Equitable. L'objectif de cette action est de mettre en relation les professionnels de l'alimentation du territoire pour soutenir l'économie de proximité.

Tout comme l'année dernière, **70 participants** se sont retrouvés dans l'ambiance de la salle de concert du Cargö pour nouer des partenariats professionnels en 15 minutes ! Cette année, 24 producteurs et 7 transformateurs ont pu rencontrer 40 artisans et commerçants du département.

Les inscriptions, ouvertes mi-août, ont été clôturées début octobre et les inscrits ont fait connaître leurs choix de rencontres sur le site de la manifestation. A l'arrivée au Cargö, les participants se sont vu remettre un planning de 8 rendez-vous maximum. Environ 250 rendez-vous professionnels ont été préprogrammés sur l'après-midi avec 6 rendez-vous en moyenne par participant. Cette année, le temps de pause autour d'un buffet salé a permis à de nombreux participants de prendre un maximum de "contacts informels". Toutes les enquêtes de satisfaction n'ont pas encore été retournées. Néanmoins, les premiers retours semblent très encourageants pour la mise en place d'une 3ème édition !

Les informations sur cet événement et sur tous les participants de cette deuxième édition sont disponibles en ligne, n'hésitez pas à les consulter pour patienter avant une éventuelle 3ème édition !

Frédérique Salmon
Tél. 02 31 70 25 41 - f.salmon@calvados.chambagri.fr

© Conseil Général du Calvados

www.circuits-courts-caen.fr

Les groupements d'employeurs

Un moyen **simple** et pratique pour **partager** un **salarié**

Depuis 2005, les Chambres d'agriculture de Normandie éditent l'observatoire de l'emploi et de la formation. Ce dernier suit les évolutions de l'agriculture et leurs impacts sur les actifs agricoles et leurs compétences. Ce document riche de plus de 10 ans de données statistiques met en évidence l'importance et le développement de l'emploi salarié en agriculture. Analyse.

Parmi l'ensemble des actifs agricoles, on compte en 2012, plus de 61 000 travailleurs agricoles soit 3 % de plus qu'en 2011.
Le nombre de salariés agricoles est également en progression de 3 à 7 % selon les productions.
En 2012 l'agriculture bas-normande montre des signes de reprise et comptabilise 1 547 nouveaux emplois en agriculture par rapport à 2011.

> *Une demande croissante en salariés de production*

L'emploi salarié en agriculture, en Basse Normandie, en 2012

	Salariés	Equiv ETP
Production	18 671	9 289
Travaux forestiers	831	593
Travaux agricoles	4 803	2 732
Coopératives	7 054	5 678
OPA	7 270	5 736
Activités diverses	652	328
Total	**39 281**	**24 356**

Lorsque l'on compare le nombre d'emplois et le nombre d'ETP*, on constate des variations marquantes. En effet, les emplois saisonniers, les incertitudes sur l'après quota, la nouvelle PAC et la volatilité des prix inquiètent les employeurs de main d'œuvre qui s'orientent davantage par prudence vers des embauches en CDD ou à temps partiel. Cela n'est pas sans poser des difficultés dans la phase de recrutement.
Néanmoins, quel que soit le critère d'analyse, en nombre ou en ETP, l'emploi salarié de la production agricole progresse de manière continue.

Actifs de la production agricole en Basse-Normandie
(en Equivalent Temps Plein

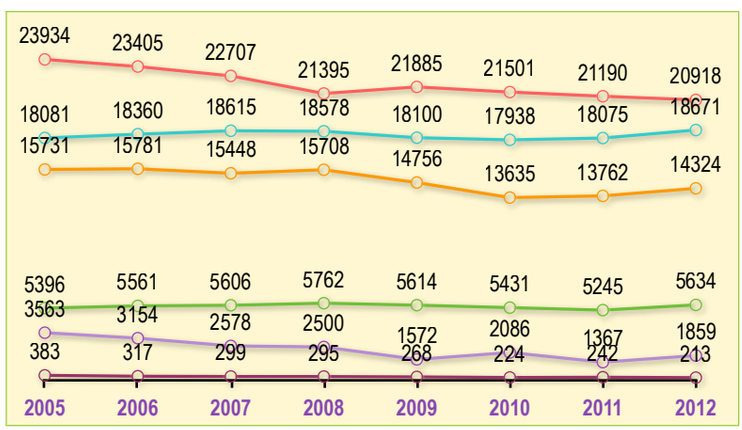

Pour les coups durs et les congés

Le service de remplacement du Calvados fait le même constat. Il intervient dans près de 700 exploitations du département pour différents motifs. Le nombre de salariés en équivalents temps plein a doublé en 10 ans (34 ETP en 2002 et 67,5 ETP en 2012). Cela traduit un véritable choix des éleveurs du département qui souhaitent sécuriser leur main d'œuvre et bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Le remplacement permet de répondre à des besoins de main d'œuvre exceptionnels : accident, maladie, congés maternité , paternités ou absences diverses, mais il ne permet pas de répondre à des besoins réguliers de complément de main d'œuvre ou de façon très ponctuelle.

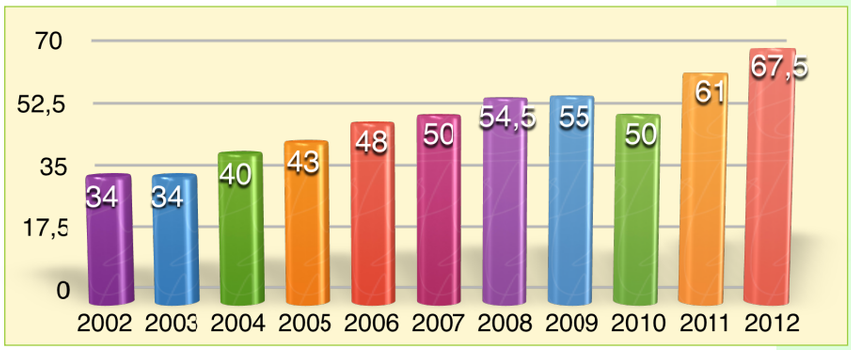

Evolution du nombre de salariés en équivalents temps plein dans les services de remplacement du Calvados

Le groupement d'employeur : une solution pour partager de la main d'œuvre

L'agrandissement des structures et le retrait de la main d'œuvre familiale sur les exploitations expliquent en partie l'augmentation continuelle de l'emploi salarié et notamment dans les exploitations d'élevage.
Pour répondre aux besoins croissants en main d'œuvre dans les exploitations agricoles et pérenniser des emplois à temps plein, il existe notamment une solution : le groupement d'employeurs.
Il existe plusieurs types de groupements d'employeurs :
Le Groupement d'Employeurs « classique » : un regroupement d'agriculteurs à l'échelon locale qui embauche un salarié. Chacun de ces agriculteurs n'a pas un besoin en main d'œuvre suffisant pour embaucher seul, mais a un besoin régulier et pérenne de complément de main d'œuvre sur son exploitation.
Le Groupement d'Employeurs à Vocation de Remplacement, appelé aussi Service de Remplacement : un groupement d'employeurs à l'échelle cantonale qui embauche des salariés et les met à disposition des exploitants agricoles en cas d'empêchement temporaire résultant de la maladie, de l'accident, du décès, du congé maternité et paternité, du suivi d'une formation professionnelle, de l'exercice d'un mandat professionnel ou électif et de congés. Le Service de Remplacement peut également mettre à disposition ces salariés pour des besoins en complément de main d'œuvre mais dans la limite de 20% du volume global d'activité et la priorité reste le remplacement.
Le Groupement d'Employeurs « départemental » : un groupement à l'échelle d'un département qui a pour vocation de répondre à un besoin en travail salarié pour la réalisation de travaux réguliers sur l'exploitation. Ce groupement intervient essentiellement pour du complément de main d'œuvre. Chaque exploitant s'engage à faire travailler le salarié sur son exploitation selon des modalités strictement définies au sein de ce groupement.
Sur le département du Calvados, le Groupement d'Employeurs « départemental » n'existe pas à ce jour, mais des discussions sont en cours.

De nombreux avantages pour l'agriculteur

Ce système offre de nombreux avantages pour un exploitant agricole, car c'est le groupement :
- ✔ qui recherche le salarié qui correspond à vos besoins (diffusion d'une offre d'emploi et réception des candidatures)
- ✔ qui embauche le salarié et le met à disposition des exploitants agricoles
- ✔ qui prend en charge toutes les formalités d'embauche (contrat de travail, déclaration, fiche de paie…)
- ✔ qui gère le temps de travail du salarié, le planning, les arrêts maladies, les congés
- ✔ qui trouve un autre salarié le cas échéant
- ✔ qui pallie à l'évolution de vos besoins
- ✔ qui assure la relation avec le salarié et les autres membres du groupement

Ce système a également l'avantage d'être simple dans son fonctionnement : après la signature d'un contrat de mise à disposition, l'agriculteur reçoit une seule facture par mois qui correspond au temps de présence du salarié.
Ce dispositif offre également de nombreux atouts aux salariés :
- ✔ la pérennité du contrat de travail (dans la mesure du possible en CDI temps plein)
- ✔ si un agriculteur se retire du groupe, le groupement trouve un autre agriculteur pour assurer la continuité d'un emploi à temps plein
- ✔ un travail moins routinier
- ✔ un accès à la formation continue pour acquérir de nouvelles compétences
- ✔ un suivi de carrière et des possibilités d'évolution

Le groupement d'employeur peut être une solution pour répondre à vos besoins :
- ✔ une modification de la main d'œuvre (ex : départ d'un associé)
- ✔ une modification du système d'exploitation (agrandissement, diversification…)
- ✔ une réorganisation du travail (ex : passer plus de temps à la gestion de l'exploitation)
- ✔ gérer les pointes de travail
- ✔ être plus efficace sur certains types de travaux
- ✔ pouvoir se libérer de l'exploitation

Choisir le groupement d'employeur départemental, c'est choisir la simplicité administrative. De plus, cette organisation vous permet d'avoir toujours le même salarié sur votre exploitation. Enfin, c'est également un dispositif qui permet de fidéliser un salarié compétent sur votre exploitation même lorsque vous avez des besoins à temps partiel.
Si vous souhaitez avoir plus de renseignements ou si vous souhaitez créer ou intégrer un groupement d'employeurs, contactez-nous.

Fabrice Renard
Tél. 02 31 70 25 38
f.renard@calvados.chambagri.fr

Le groupement d'employeur permet de répondre aux besoins croissants en main d'œuvre dans les exploitations agricoles

Juridique PAC 2015

Régime de paiement de base, quelques infos

Céline Dureuil-Boullier
Tél. 02 31 70 25 43
c.dureuil@calvados.chambagri.fr

Attention !
Dans tous les cas de transfert (ticket d'entrée et/ou montant de référence), le cédant devra toujours être **considéré comme actif en 2015** (déclaration PAC 2015) pour valider ledit transfert !

Précisions
La loi d'avenir (cf n° d'octobre) a été publiée le 14 octobre et certaines de ses dispositions sont désormais applicables.
Pour le calcul du revenu professionnel minimum pour l'activité minimale d'assujettissement, il faut comprendre 800 fois le SMIC horaire brut.

En application du règlement de l'Union européenne 1307/2013 du Parlement et du Conseil en date du 17 décembre 2013, les règles relatives aux paiements directs vont être modifiées en 2015. Les règles pratiques commencent à être divulguées par le Ministère de l'Agriculture.

Place aux DPB

Les droits à paiement unique (DPU) disparaissent au 31 décembre. En 2015 se met en place un régime de **droit à paiement de base** (DPB), basé sur l'historique des aides découplées 2014 (DPU) avec une prise en compte partielle de cet historique. Il s'appliquera au 15 mai 2015 et comprendra des droits à paiement de base ainsi que d'autres aides (paiements redistributif, vert, jeunes agriculteurs).
Plusieurs nouveautés apparaissent notamment sur les modalités d'accès au nouveau dispositif. En effet, pour bénéficier du régime des DPB, il faut détenir un "ticket d'entrée" et pour avoir une dotation il faut détenir un "montant de référence".
Ce **ticket d'entrée est obligatoire** pour bénéficier des nouvelles règles. Auront le ticket d'entrée les personnes (physiques ou morale) :

- ✔ qui ont reçu des paiements directs en 2013 (DPU),
- ✔ ou qui ont bénéficié de la réserve des DPU en 2014,
- ✔ ou qui n'ont jamais détenu de DPU et qui peuvent prouver l'exercice d'une activité agricole au 15 mai,
- ✔ ou qui récupèrent ce ticket d'entrée par le biais d'un transfert en lien avec un transfert de foncier auprès d'un agriculteur actif en 2015.

Ce ticket d'entrée sera activé lors du dépôt de la déclaration de surfaces au 15 mai 2015.
Le transfert du ticket d'entrée sera possible auprès d'un agriculteur qualifié d'actif en 2015 c'est-à-dire qui déposera une déclaration de surface (minimum 1 are) au 15 mai 2015. Ce transfert de ticket est conditionné au transfert de foncier concomitant.
Le montant des DPB nouvellement créés sera basé sur la référence des DPU 2014. Ainsi pour les personnes qui ont le ticket d'entrée, mais qui n'ont pas de référence DPU 2014, il faudra récupérer un **montant de référence** par le biais d'une clause de transfert. Toutes les personnes qui ont connu des modifications de surfaces entre le 16 mai 2014 et le 15 mai 2015 devront mettre à jour leur montant historique.
A ce jour, aucun modèle de contrat de transfert n'est proposé ou diffusé par le Ministère. Des dispositifs de transferts automatiques seront mis en place dans certains cas et une réserve de DPB sera également créée.

Des semis sous couvert de céréale pour occuper le sol

Le semis sous couvert est une technique simple qui permet d'implanter sous une céréale ou un méteil, un couvert ou une prairie. A la récolte de la 1ère culture, la 2ème culture déjà enracinée se développe rapidement

Au printemps 2014, sur la plateforme d'essais Reine Mathilde à Tracy-Bocage, des trèfles ont été semés sous de l'orge d'hiver avec une herse étrille équipée d'un semoir : 4kg/ha pour le trèfle blanc nain, 12kg/ha pour les trèfles violets, d'Alexandrie et de Perse. Le développement des trèfles a été très bon, voire trop lorsque la densité de l'orge est plus faible, jusqu'à gêner la moisson.
Le couvert peut avoir tendance à submerger la céréale, d'autant plus quand cette céréale est assez courte comme l'orge. Le trèfle blanc nain semble être le plus intéressant pour respecter des étages de maturité. Une fois la céréale récoltée, le couvert repousse très vite et est productif dès la fin de l'été.
Côté implantation de prairie, même chose ! Il faut simplement pour ne pas la défavoriser permettre l'accès de la lumière sur les jeunes plantes prairiales.
Il faut ainsi utiliser une céréale peu étouffante (hauteur limitée, densité moindre), ou une culture ensilée qui libère le sol plus tôt qu'une moisson.

Bon mariage : le trèfle blanc est développé, mais avec une hauteur limitée au 1er juillet, il ne va pas gêner la récolte de l'orge

Thierry Métivier
Tél. 02 31 51 66 32
t.metivier@calvados.chambagri.fr

Mauvais mariage : le trèfle d'Alexandrie a pris le dessus de l'orge au 1er juillet. La hauteur de ce trèfle est trop importante, l'orge était clairsemée dans cette zone et a permis l'accès de beaucoup de lumière au sol

Productions animales et projets bâtiment

Choisir son installation de traite

Les différents systèmes de traite non robotisée pour faire le meilleur investissement. Visites au programme.

1 session de 2 jours - 10 et 16 décembre - Ouest Calvados - Contact : Agnès Lebéhot - Tél. 02 31 70 25 26.

Innovations, bien-être animal, comment loger les veaux ?

Des clés pour choisir entre plusieurs modes de logement et maîtriser vos investissements tout en respectant les normes du bien-être animal. Une formation indispensable pour piloter votre projet.

1 session de 2 jours - 9 et 16 décembre à Vire - Contact : Sylvain Guérin - Tél. 02 31 70 25 53.

Cultures, agronomie, environnement

Gérez la conduite de vos récoltes 2015.

Construire son programme de protection des cultures

Tout ce que vous souhaitez savoir sur les nouveautés en matière de protection des cultures pour être capable de décider de vos itinéraires de traitements.

Plusieurs sessions de 1 jour - Contact : Nadège Donnet - Tél. 02 31 53 55 00.

Lupin, féverole, luzerne : pourquoi redeviennent-ils intéressants pour mon système ?

nouveau

La culture des protéagineux a changé : nouvelles variétés, nouvelles conduites et la réforme de la PAC offre des opportunités pour en cultiver de nouveau. Faites vos comptes pour les introduire dans votre assolement de printemps.

2 sessions de 1 jour - 9 décembre à Villers Bocage - 18 décembre à Lisieux - Contact : Bertrand Bacle - Tél. 02 31 31 87 62.

En décembre, janvier...

Prenez le temps de vous former !

Fin novembre, nos formations en technique de production végétale démarrent. La PAC change, pensez aux protéagineux et si vous êtes vendeurs de produits fermiers, "boostez" vos ventes avec les réseaux sociaux et des photos de qualité...

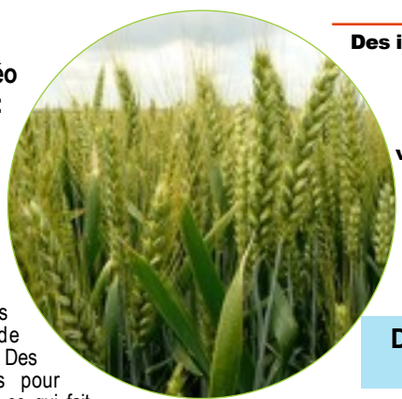

Des informations clés pour mieux comprendre ce qui fait les variations de prix

Céréales, oléo protéagineux : comprendre les marchés ?

Les marchés des céréales et des oléo protéagineux sont fluctuants. Les offres des organisations de collecte variées. Des informations clés pour mieux comprendre ce qui fait les variations de prix et analyser l'intérêt des différentes offres proposées par les acheteurs.

1 session de 1 jour - 16 décembre à Hérouville - Contact : Samuel Hardy - Tél. 02 31 53 55 01.

Produits fermiers

De nouvelles compétences pour mieux communiquer.

Réseaux sociaux : acquérir une visibilité professionnelle

Vous souhaitez amplifier votre communication sur le Web pour développer votre activité. Découvrez le potentiel de Facebook et ses règles d'utilisation.

1 session de 1 jour - 2 décembre 2014 à Bayeux - Contact : Caroline Kervarec - Tél. 02 31 70 25 59.

Développement personnel

Etre bien dans son métier.

Réussir son organisation administrative

Comment ranger, classer, archiver et aménager son bureau pour être plus efficace dans cette gestion. Facilitez-vous le suivi administratif de votre entreprise.

1 session de 1 jour - 12 décembre à Vire ou Villers Bocage - Contact : Marie Nyk - Tél. 02 31 31 87 63.

Sans oublier nos formations destinées aux employeurs

...et aux agriculteurs qui accueillent des stagiaires :

Rédiger son document unique d'évaluation des risques

1 session de 1,5 jour - 4 et 11 décembre 2014 à Bayeux - Contact : Fabrice Renard - Tél. 02 31 70 25 38 - Tarif : 100 €

Vérifier ses engins de levage et de manutention

1 session de 1 jour - 4 décembre à Noyers-Bocage.

Contact : Fabrice Renard - Tél. 02 31 70 25 38.

Je prépare l'avenir avec la formation !

Spécial Certiphyto

Le certificat est obligatoire pour tous les exploitants qui utilisent des produits phytosanitaires ou qui font de la prestation en pulvérisation. Il est valable 5 ans pour les travaux et services et 10 ans pour la production agricole.

Certiphyto "décideur en exploitation agricole"

1 session de 2 jours - 19 et 26 janvier 2015 à Hérouville Saint Clair.

Certiphyto spécial salarié

Vous êtes salarié et vous avez un projet d'installation, optez pour le certificat "Décideur en exploitation agricole".

1 session de 2 jours - 22 et 30 janvier 2015 à Hérouville Saint Clair.

Autres dates et lieux. Contacter : Véronique Hardoin - Tél. 02 31 70 25 33.

Tarif : 65 € par jour sauf mention spéciale. Conditions particulières sur certains stages - prise en charge possible par le FEADER.

Notre programme complet de formation est en ligne sur **www.webagri14.com**

Avec l'appui financier de

vivea Fonds pour la formation des Entrepreneurs du Vivant

l'Europe s'engage en Basse-Normandie avec le FSE et le FEADER

Région Basse-Normandie

Projet Valcoqagri

Chauler les terres avec les sous-produits de la mer ?

Les sous-produits de la mer permettent d'améliorer la structure des sols

Une réunion était organisée fin septembre à Port-en-Bessin afin d'inciter agriculteurs et détenteurs de coquilles (mareyeurs et conchyliculteurs) à travailler ensemble dans un intérêt commun : valoriser aux champs des stocks de déchets coquilliers difficiles à écouler, sans réel débouché.

Les essais en grandes cultures (CA14 et CA50), ou en maraîchage ont confirmé l'intérêt d'un apport de 15 à 30 tonnes par ha de broyats d'huîtres ou de St Jacques sur sols agricoles (effet sur le pH, améliorations sur les rendements et la qualité des légumes en année 2). Avec le recul et une pratique d'apport de plus de 10 ans, les agriculteurs bretons du secteur de Cancale témoignent aussi d'une amélioration de la structure de leurs sols (porosité, aération…).

Malgré cela, peu de personnes ont répondu présent ; aussi bien du côté agricole que du côté de la pêche. Démarrage des ensilages pour les uns ? Début de saison de la coquille pour les autres ?

Le Président de la Chambre d'agriculture, Michel Legrand, a rappelé la position des élus : plutôt favorable pour l'esprit général de la démarche, les échanges constructifs entre 2 professions, etc. Plus réservée quant aux schémas d'organisation, aux coûts induits pour l'agriculteur (transport, épandage, prix du sous-produit coquillier ?). Il a demandé, en prenant pour exemple le recyclage agricole des boues des collectivités, à ce que les broyats de coquilles soient accessibles gratuitement aux agriculteurs.

Travailler avec cette matière naturelle

Des débats avec les agriculteurs présents, il faut retenir :

- Une volonté certaine de travailler avec cette matière naturelle,
- La capacité des agriculteurs à absorber tout le gisement de déchets coquilliers, au local : "aucun intérêt à envoyer toutes ces coquilles sur la route, à des km, vers des centres de retraitement, ni à les entasser au pied des falaises ou des digues ! Autant les utiliser dans les champs, à proximité. S'il y a 1000 tonnes de broyats chaque année à Port, on peut bien, à nous tous, trouver 50 ha où les mettre", explique l'un deux.
- L'importance d'avoir une organisation simple. "Je ne peux pas m'engager à venir chercher 1 remorque ou 2 par semaine pendant 6 mois. Faites du stock de broyats en libre accès, à la sortie de la commune, quand j'en aurai besoin, je viendrai taper dedans", propose un autre.

Arnaud Manner, directeur de NFM*, à l'origine du projet, concluait en espérant voir se mettre en place des filières autour d'Asnelles, Grandcamp-Maisy et Port-en-Bessin. Il rappelait que la Charte d'utilisation, validée par les services de l'Etat, constituait un cadre, une base de discussion ente professionnels mais que la suite relevait de volontés locales et d'initiatives privées.

A suivre !

Philippe Lerrant
Tél. 02 31 70 25 72
p.lerrant@calvados.chambagri.fr

** NFM : Normandie Fraicheur Mer*

Installation atypique

Productrice de plantes carnivores dans le Calvados

Un parcours du combattant, c'est souvent ainsi qu'est perçue l'installation par les jeunes agriculteurs. Si c'est une réalité, pour les projets communs (céréales, lait, viande, équins, maraîchage), les difficultés sont encore plus importantes pour les projets atypiques.

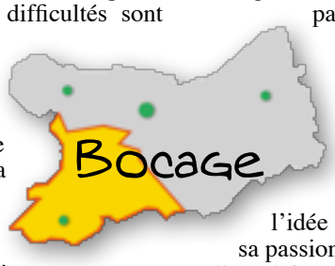

La Chambre d'agriculture a la volonté d'aider les porteurs de projets novateurs, aussi nous vous présentons celui de Mylène Julien, productrice de plantes carnivores à Villers-Bocage.

Depuis 2013, elle produit et vend des Droseras, Dionaea, Sarracenia et autres Pinguicula sur son exploitation (direction Épinay 1ere à droite après le pont). Elle nous a expliqué son parcours, une passion née au début des années 2000.

Après avoir commencé la production dans la véranda familiale, elle se souvient avoir débuté la commercialisation dans les vides greniers, pour faire du ménage à la demande de ses parents.

Faire de sa passion son métier

La demande étant au rendez-vous, l'idée lui vient de faire de sa passion un métier.

Elle obtient le BPREA, pour obtenir le sésame des aides, formation qu'elle juge trop scolaire et peu adaptée à son projet et à son parcours.

Diplôme obtenu, la recherche d'une structure s'avère ardue. Convaincre un banquier pour la financer au début, mais aussi dans la durée ne fut pas simple. "C'est un pari sur l'avenir : pas de référence historique."

La construction de la serre fut une autre épreuve : 1 an de retard sur le calendrier, entre choix du constructeur et délais de montage.

Reste encore à convaincre la mairie, d'autoriser le stationnement du mobil-home de Mylène sur le site, pour en finir avec les tracasseries administratives.

Malgré tout, le marché pour ces plantes "insecticides" est là, au point de devoir contingenter les ventes, afin de gérer les stocks de ces plantes dont la production est longue (3 à 5ans).

Pour en savoir plus, Mylène se fera un plaisir de vous accueillir pour vous faire découvrir ses protégées (attention aux doigts). Prendre contact au préalable au 06 18 36 87 93.

Mylène vend aussi sur les marchés de la région et elle a également développé son site internet : www.leden-carnivore.fr, qui présente sa production et prodigue ses conseils, agrémentés de magnifiques photos. Vous pourrez même en commander en ligne.

Vincent Salesse
Tél. 02 31 68 95 21
v.salesse@calvados.chambagri.fr

Myléne Julien, au milieu de sa serre devant des Sarracenia

Publication

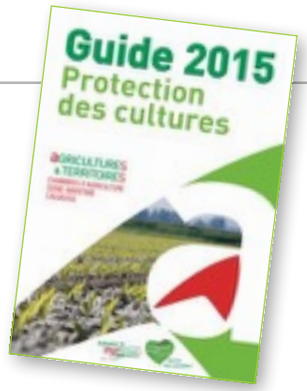

Le **guide** de **protection** des **cultures** 2015 bientôt **disponible !**

Issu des nombreuses références acquises localement dans les essais du réseau normand des Chambres d'agriculture, ce guide vous propose des préconisations adaptées à vos conditions d'exploitation. Résultats d'essais, outils d'aide à la décision, vous trouverez dans ce guide des références techniques indépendantes sur l'ensemble des cultures de votre exploitation. Vous voulez gérer au plus juste la protection phytosanitaire de vos cultures, optimiser vos marges brutes, demandez notre guide 2015. Céréales, colza, protéagineux, lin, betterave, maïs ou bien encore les prairies ou la luzerne sont autant de cultures abordées largement dans ce document.

Au-delà du guide, vous bénéficiez de 15 à 20 notes technico-économiques, un flash technique hebdomadaire. Vous bénéficierez d'un espace abonné sur le site internet www.webagri14.com vous donnant accès, entre autres, à la météo de votre commune, les analyses hebdomadaires sur les cours et marchés mondiaux de matières premières.
Pour obtenir ce guide, contactez-nous au 02 31 53 55 00.

Samuel Hardy
Tél. 02 31 53 55 06 - 06 74 95 93 45
s.hardy@calvados.chambagri.fr

Mes P@rcelles
De la sécurité à la performance

L'assurance d'être "**dans** les **clous**"

La réglementation européenne impose à chaque exploitation la tenue de documents obligatoires : plan prévisionnel de fumure, cahier d'épandage, registre phyto. Avec la nouvelle Directive Nitrates, de nouveaux éléments s'ajoutent à ces enregistrements.
Mes P@rcelles permet de répondre à ces exigences.
Cet outil en ligne permet notamment, et sans achat de mise à jour, de bénéficier des dernières modifications réglementaires, d'avoir accès aux fiches des produits phytos actualisées tous les 10 jours, tester les mélanges...
D'un simple clic, il vérifie s'il n'y a pas d'erreur dans votre registre phyto, vos dates d'épandages, le respect des "170 u d'azote" en zone vulnérable, calcule votre IFT, votre balance globale azotée, etc…
Les sauvegardes sont automatiques et toutes les années enregistrées restent accessibles.
Au-delà des aspects strictement réglementaires, Mes P@rcelles possède un module cartographie, avec photos aériennes de vos parcelles, carte IGN…
Il vous permet d'effectuer votre déclaration PAC, la gestion des stocks et le calcul de marges brutes. Enfin, il est possible d'éditer bon nombre de documents : les réglementaires, différentes synthèses ou fiches de suivi parcellaire.
N'attendez plus, facilitez vos enregistrements, contactez-nous pour bénéficier de l'outil Mes Parcelles, en choisissant la formule adaptée à vos besoins.

Guillaume Lambertz
Tél. 07 85 58 96 62
g.lambertz@calvados.chambagri.fr

Vaches allaitantes

Porte ouverte, à Ecots, le **17** décembre

Venez à la rencontre de nos conseillers et partenaires. Ils répondront aux questions que vous vous posez en matière de bâtiments, reproduction, alimentation, contention, réglementation... et partagez vos expériences avec M et Mme Cornu, qui nous accueillent, à partir de 14 h 15, sur leur exploitation.

M. Cornu s'est insta… sur une exploitation h… 22 ha tout en herbe. Il… pour assurer un revenu d… en place une productio… issus de poules pl… poulailler existant éta… il a dû reconstruire un poulailler de 10 000 places avec 3 ha de parcours.
Il s'est agrandi petit à petit et a repris des surfaces éloignées de 3 km du corps de ferme : résultat une exploitation morcelée et seulement 2 ha de prairies autour du corps de ferme.
Aujourd'hui, le troupeau allaitant dispose de 55 ha de prairies naturelles. Mme Cornu a terminé son parcours "installation" elle prévoyait la construction d'un second poulailler, mais le marché de l'œuf est tendu et le projet est différé faute de débouchés.

Stabulation libre avec aire paillée

Pour loger les 60 vaches allaitantes charolaises, et les génisses, M. Cornu dispose d'une stabulation libre avec aire paillée, construite en 2010 à partir de plans élaborés par la Chambre d'agriculture. Nos conseillers bâtiments répondront à vos questions en matière de conception, réglementation et coûts.

Les visiteurs pourront également apprécier des modalités de contentions facilitant le tri et les interventions sur animaux. En effet, les éleveurs ont choisi d'investir dans des installations efficaces, qui leur assurent un maximum de confort et de sécurité de travail.
L'AICC présentera la nouvelle application pour smartphone Synel App. Les techniciens de Bovins croissance reviendront sur les performances de l'élevage. Le GDS animera un atelier consacré au BVD : nouvelle technique de prélève… t, dépistage du BVD sur l… de prophylaxie.
… partenaire de … vous fera part des …vations, en matière … page, monitoring…
… Chambre d'agriculture interviendra également sur les coûts de production, les échanges paille-fumier, la réforme de la PAC 2015 - dans l'état des connaissances au moment, la 5ème directive nitrates.
A la veille de nouvelles règles PAC, la conversion en agriculture biologique n'est-elle pas une opportunité ? Une réflexion à mener en partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Calvados et Normandie Viande Bio.

60 vaches allaitantes charolaises sur 55 ha de prairies naturelles

Béatrice Rodts
Tél. 02 31 31 87 65
b.rodts@calvados.chambagri.fr

Vous souhaitez :

- ✔ être à la pointe de l'innovation,
- ✔ optimiser les doses d'azote de vos cultures
- ✔ moduler vos apports d'azote

Pour aller plus loin dans le pilotage de vos cultures, optez pour :

Mes dron'im@ges

dès cet automne sur colza

Nous vous proposons :

- 1 carte de biomasse à l'entrée et à la sortie de l'hiver,
- 1 dose moyenne calculée pour la parcelle,
- 1 édition de carte de modulation par grande zone de la parcelle,
- 1 édition de carte de modulation intra parcellaire compatible avec un grand nombre de matériels.

Les "plus" :

- réactivité, précision,
- pas de contrainte liée aux nuages,
- conseil livré en 5 jours,
- données interprétées et traduites par nos experts en agronomie.

Vous êtes intéressé par Mes dron'im@ges ?
Contactez Samuel Hardy, responsable de notre équipe cultures, au 02 31 53 55 06.

Le **drone**, un nouvel outil pour mieux **piloter** la fertilisation de vos cultures

Le drone, encore appelé "aile volante" est léger (moins de 1 kg) et balaye des surfaces importantes en peu de temps : de l'ordre de 300 ha par jour. Le vol s'effectue entre 100 et 150 m d'altitude au-dessus de la parcelle.
Un capteur embarqué, l'agroSensor®, premier capteur développé par la société Airinnov, permet une prise de vue sur l'ensemble de la parcelle avec une précision au mètre carré. Les images sont stockées sur carte mémoire ou émises en direct vers le sol. Elles sont ensuite interprétées et analysées grâce à l'utilisation de modèles biomathématiques et par des agronomes pour déboucher sur une carte de préconisations.

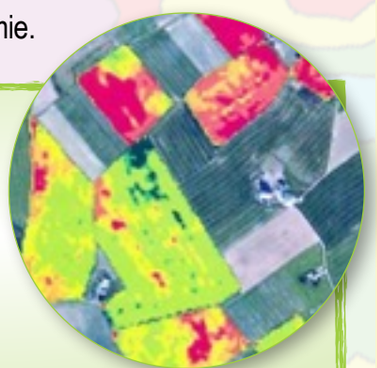

Le capteur et les modèles ont été construits en collaboration avec l'INRA et le CETIOM.

La responsabilité

Nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités quant aux actions mises en œuvre dans le cadre de la prestation.

Extrait du code d'éthique de la Chambre d'agriculture du Calvados fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

Chambr'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados
Directeur de la publication : Michel Legrand
Rédacteur en chef, maquette : Philippe Le Panse
Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx
Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70
Mél. communication@calvados.chambagri.fr
Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270
Crédit photo : Chambre d'agriculture, sauf mention contraire. Imprimerie Anquetil.